

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES
REGIONALES POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN
SITUATION D'EXCLUSION**

ET

**AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES
PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES
DIFFICULTES**

CINQUIEME AFFECTATION POUR 2013

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »
Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Chapitre 934 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »
Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	5
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	8
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	16

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **19 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de d'autorisations de programme de **4.630.000 €** et d'un montant de **925.080 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2013.

Ces opérations, projets et programmes triennaux relèvent des politiques régionales pour les personnes en grande précarité et en situation d'exclusion et pour les gens du voyage votées par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011 [RAPCR23-11DEL.pdf](#).

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de :

- **4 opérations** au titre du chapitre 904, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations de programme affecté de **4.630.000 €**

- **15 projets et programmes triennaux** au titre du chapitre 934, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations d'engagement affecté de **925.080 €**

Les opérations, projets et programmes triennaux vous sont présentés dans les fiches projet dans l'annexe 2 de la délibération.

Par ailleurs, depuis 5 ans, la Région a souhaité, à titre exceptionnel, au regard des effets de la crise économique sur les publics les plus précaires, accentuer son effort en faveur de l'aide alimentaire apportée par les associations de terrain. Ainsi, elle a alloué annuellement depuis 2008 un montant d'autorisations d'engagement de 840.030 € à l'aide alimentaire exceptionnelle mise en œuvre par 7 puis 9 associations qui sont : Les Restaurants du Cœur, La Banque alimentaire Paris Ile-de-France (BAPIF), le Conseil régional d'Ile-de-France du Secours populaire Français, la Croix-Rouge Française, l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES), le Secours Catholique, l'Armée du Salut, la Chorba, une Chorba pour tous. Je vous propose de poursuivre ce soutien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES
POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION

ET

AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET
FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

CINQUIEME AFFECTATION 2013

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n°CP 08-1314 du 27 novembre 2008 relative à la mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé – Adoption des cahiers des charges HQE et insertion ;
- VU** l'article 9 de la délibération n°CP 11-206 du 10 mars 2011 amendant les cahiers des charges HQE adoptés par délibération CP 08-1314 du 27 novembre 2008 ;
- VU** la délibération n°CP 11-780 du 20 octobre 2011 portant approbation des conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement aux opérations, projets et programmes triennaux soutenus dans le cadre de la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2013 ;
- VU** le rapport CP 13-802 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1: Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'opérations détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **4.630.000 €** au titre du budget 2013.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **150.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 01 « Etablissements et services pour femmes en difficulté », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2013.

Affecte une autorisation de programme de **4.360.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2013.

Affecte une autorisation de programme de **120.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 03 « Gens du voyage », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2013.

Article 2: Dispositif en faveur des personnes en situation précaire - Fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets et programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **925.080 €** au titre du budget 2013.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions relatives aux deuxièmes et troisièmes années des programmes triennaux adoptés avant le 4 avril 2013, avec chaque bénéficiaire, d'un avenant conforme aux avenants-types relatifs à la participation régionale en fonctionnement des programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 11-780 du 20 octobre 2011, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

- pour les subventions inférieures ou égales à 23.000 €, au respect, par les bénéficiaires, de l'annexe financière adoptée par l'article 2 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013;

- pour les subventions de plus de 23.000 €, à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conformes aux conventions-types et avenants-types relatifs à la participation régionale en fonctionnement aux projets et programmes triennaux

adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **925.080 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2013.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 alinéa 5 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
10016390	DEPARTEMENT DE PARIS	Deuxième tranche - Délocalisation-extension à 90 places d'un centre de l'ASE pour enfants de 0 à 18 ans, ZAC de la Porte des Lilas, Rue Paul Meurice, dans le 20ème - Paris (75)	01/01/2012
13021270	UFSE UNION FRANCAISE SAUVETAGE ENFANCE	restructuration de 14 places dans la Maison d'accueil Mères-enfants Pauline Kergomard au 50 avenue Jean Jaurès à Cachan	01/09/2013

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200301 - Établissements et services pour femmes en difficulté

Dispositif :	00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
---------------------	---

Dossier :	13021270 - restructuration de 14 places dans la Maison d'accueil Mères-enfants Pauline Kergomard au 50 avenue Jean Jaurès à Cachan		
Bénéficiaire :	P0005901 - UFSE UNION FRANCAISE SAUVETAGE ENFANCE		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	150 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
755 710,00 €	TTC 19,85 %	150 000,00 €

Total sur le dispositif 00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté :	150 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200301 :	150 000,00 €
--	--------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

Dossier :	10016390 - Deuxième tranche - Délocalisation-extension à 90 places d'un centre de l'ASE pour enfants de 0 à 18 ans, ZAC de la Porte des Lilas, Rue Paul Meurice, dans le 20ème - Paris (75)		
Bénéficiaire :	R2307 - DEPARTEMENT DE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Contrat particulier CPRD75/Centre d'accueil d'urgence 0-18 ans 24 h / 24		
Montant total :	4 000 000,00 €	Code nature :	204132

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
11 057 976,50 €	HT 36,17 %	4 000 000,00 €

Total sur le dispositif 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés :	4 000 000,00 €
---	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000714 - Logement social pour personnes sans abri
---------------------	---

Dossier :	13015596 - Création d'une pension de famille pour personnes en situation de grande précarité, ZAC Bédier, 75013 PARIS		
Bénéficiaire :	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	360 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 536 712,00 €	TTC 10,18 %	360 000,00 €

Total sur le dispositif 00000714 - Logement social pour personnes sans abri :	360 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200302 :	4 360 000,00 €
--	----------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200303 - Gens du voyage

Dispositif :	00000713 - Aires d'accueil pour les gens du voyage
---------------------	--

Dossier :	13020672 - Création d'une aire d'accueil de 30 places de caravanes réparties en 15 emplacements de deux caravanes au lieu-dit Pintar, MONTMAGNY (95)		
Bénéficiaire :	R26535 - CAVAM COMMUNAUTE AGGLO VALLEE DE MONTMORENCY		
Localisation :	MONTMAGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	120 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 605 646,63 €	HT 4,61 %	120 000,00 €

Total sur le dispositif 00000713 - Aires d'accueil pour les gens du voyage :	120 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200303 :	120 000,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	--

Dossier :	13017040 - Alphabétisation et français langue étrangère associés à la préparation du BAFA pour des femmes en grande précarité ; développement et mise à disposition des méthodes du dispositif (troisième année)		
Bénéficiaire :	R22209 - J2P JAURES PANTIN PETIT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 150,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
54 225,00 €	TTC 44,54 %	24 150,00 €

Dossier :	13021134 - Constitution et mise en ligne d'un répertoire des lieux d'apprentissage du français pour les adultes en difficulté : développement sur plusieurs départements franciliens (troisième année du programme)		
Bénéficiaire :	P0016253 - ASSOCIATION RESEAU ALPHA		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
41 395,00 €	TTC 45,9 %	19 000,00 €

Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :	43 150,00 €
---	-------------

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13015263 - Accès aux droits et aux soins des migrants précaires - Création d'une plate-forme d'urgence		
Bénéficiaire :	R23515 - COMEDE COMITE MEDICAL PR EXILES		
Localisation :	LE KREMLIN-BICETRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
189 770,00 €	TTC 13,17 %	25 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13018318 - Mise en oeuvre de la pédagogie des ateliers socio-linguistiques pré-emploi auprès d'adultes migrants en difficulté sociale et ayant d'importants besoins linguistiques		
Bénéficiaire :	P0014658 - RADYA RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 400,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
9 600,00 €	TTC 47,92 %	4 600,00 €

Dossier :	13019666 - Développement d'activités (ateliers) permettant aux usagers de la Bagagerie de développer leurs talents, de reprendre confiance en eux et ainsi de se remettre en mouvement		
Bénéficiaire :	EX002146 - LA BAGAGERIE D'ANTIGEL		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
18 000,00 €	TTC 50 %	9 000,00 €

Dossier :	13019671 - Accompagner des familles sans domicile situées dans le département des Hauts de Seine dans le cadre d'une résidence sociale		
Bénéficiaire :	P0025956 - KARIBU		
Localisation :	MEUDON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
15 904,00 €	TTC 22,01 %	3 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13021599 - aide alimentaire et matérielle d'urgence en faveur des personnes et familles franciliennes en grandes difficultés		
Bénéficiaire :	R35182 - SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Dossier :	13021601 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Dossier :	13021604 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R34818 - ANDES ASSOCIATION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13021605 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R13761 - SECOURS CATHOLIQUE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Dossier :	13021606 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R15647 - BAPIF BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ET ILE DE FRANCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Dossier :	13021607 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R23157 - LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE PARIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-802	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

Dossier :	13021608 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R17224 - FONDATION DE L ARMEE DU SALUT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 290,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
114 290,00 €	TTC 100 %	114 290,00 €

Dossier :	13021609 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R9177 - LA CHORBA		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
20 000,00 €	TTC 100 %	20 000,00 €

Dossier :	13021610 - AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES		
Bénéficiaire :	R28208 - UNE CHORBA POUR TOUS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
20 000,00 €	TTC 100 %	20 000,00 €

Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :	881 930,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :	925 080,00 €
--	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021270
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : RESTRUCTURATION DE 14 PLACES DANS LA MAISON D'ACCUEIL MERES-ENFANTS PAULINE KERGOMARD AU 50 AVENUE JEAN JAURES A CACHAN
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	755 710,00 €	19,85 %	150 000,00 €
Montant Total de la subvention			150 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UFSE UNION FRANCAISE SAUVETAGE ENFANCE
 Adresse administrative : 53 RUE REAUMUR
75002 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Mme Héléne ALAZET

Objet : L'association dite "Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance", crée en 1888, a pour but d'apporter un concours à la protection des mineurs ou des jeunes majeurs dont la santé, la moralité ou l'éducation sont en danger, ceci dans le respect de leur identité, en favorisant leur autonomie et leur insertion. Plus généralement l'association prend part à toutes actions visant l'épanouissement des enfants et des jeunes en situation de difficulté. A ces fins, l'association agit notamment en assurant l'accueil dans des foyers, des familles, des lieux de vie et en apportant aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, un soutien social, médico-social, éducatif ou thérapeutique.

D'une façon plus générale, l'UFSE prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions de recherche, d'information, de formation et d'innovation visant à améliorer les conditions dans lesquelles des mesures d'aide et d'accompagnement sont mises en place en faveur des enfants et des jeunes.

Date de publication au JO : 9 mai 1994

N° SIRET : 77566005300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : restructuration de 14 places dans la Maison d'accueil Mères-enfants Pauline Kergomard au 50 avenue Jean Jaurès à Cachan

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Quelques travaux ont du débuter dans certaines pièces, en lien avec la première phase réalisée pour permettre l'accueil des premières femmes dans le centre maternel dès la rentrée.

Objectifs :

L'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance fut, en 1887, une des toutes premières associations laïques à poser le problème de l'enfant maltraité dans sa famille. Sa spécificité réside dans sa double mission de « Sauvetage », dérivée de sa reconnaissance d'utilité publique :

- mission de prévention, de protection et de soin des enfants qui lui sont confiés à ses établissements et services
- mission publique de sensibilisation et d'alerte sur les risques de la maltraitance faite aux enfants

A ce titre, elle protège et soigne, dans des familles d'accueil soutenues par des équipes éducatives et thérapeutiques, des enfants victimes ou en risque de maltraitance. Elle gère 2 centres de placement familial.

Elle accueille également des femmes et leurs enfants en situation de précarité, et propose un soutien social à la parentalité au sein de la maison Pauline Kergomard à travers plusieurs dispositifs tels qu'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un centre maternel depuis peu et des appartements en milieu ouvert.

Dans ses trois établissements, le Sauvetage accueillait au 31 décembre 2012 :

- en placement familial : 166 enfants
- au sein de la Maison Pauline Kergomard de Cachan ont été accueillis :
 - 34 enfants (avec des fratries de un à cinq) et 16 femmes adultes dans le dispositif CHRS
 - 5 couples (donc 10 adultes) et 18 enfants et 2 adultes dans le cadre du dispositif d'urgence avec Allocation au Logement Temporaire,
 - 18 foyers suivis grâce au dispositif Fonds Social de l'Hébergement,
- Le centre maternel y ouvre ses portes au deuxième semestre 2013, suite à un appel à projets du département du Val-de-Marne.

Un nouveau contexte économique et politique amène l'UFSE à vouloir restructurer la Maison Pauline Kergomard à Cachan à travers :

- le développement de prestations d'aide à la parentalité supplémentaires (centre maternel, Accueil Educatif de Jour pour enfants, centre de visites médiatisées)
- l'élargissement à de nouvelles prestations centrées sur l'accompagnement des enfants
- la diversification des sources de financements et dispositifs pour mieux combiner les missions d'hébergement et de protection des enfants et de prévention des maltraitances pour la mise en place d'un complexe de prestations variées au profit des femmes en difficulté et en besoin de soutien parental.

Le projet se doit notamment de permettre de donner à ces mères avec leurs enfants des espaces vitaux suffisants pour faire cohabiter soit une mère avec un jeune enfant ou avec plusieurs enfants. Or, les conditions de salubrité et d'intimité actuelles ne favorisent pas l'insertion, tant dans l'état des sanitaires que dans l'exiguïté des logements. L'UFSE a pu externaliser de ce bâtiment des places d'hébergement en CHRS dans le parc locatif de la mairie de Cachan.

L'association lance donc, avec la mise en service du centre maternel un vaste projet d'amélioration de la Maison Pauline Kergomard, dont la rationalisation des parties communes pour l'ensemble des logements

internes et externes et l'amélioration thermique à l'occasion de ces travaux.

Description :

La phase 1 du projet a été consacrée à :

- la déclaration des travaux et à l'organisation des phasages
- des premiers travaux au 1er et 2ème étages, permettant d'accueillir rapidement les premiers résidentes en Centre maternel dès la rentrée.

Les phases 2, 3, et 4, objets de la subvention demandée seront consacrées à :

- la restauration du 1er étage sur l'aile droite, transformation de 4 studios en 1 appartement
 - la restauration du 1er étage centre de 2 studios en 1 appartement
 - l'installation de l'ascenseur
 - la restauration de l'aile gauche pour aménager un espace enfant (salle de jeu à Age différencié)
 - la réorganisation du sous-sol de l'aile droite pour permettre l'accès aux travailleurs sociaux
- Ces phases à entreprendre permettront l'amélioration pour 14 places en CHRS ou en centre maternel. Les travaux visent une réduction de la consommation énergétique de 50% et un niveau de consommation maximale de 150 kWh/m2/an.

Public(s) cible(s) :

Femmes enceintes ou mères et leurs jeunes enfants, en grande précarité et besoin d'aide à la parentalité

Détail du calcul de la subvention :

- travaux, études, honoraires, équipement phases 2 3 et 4 : base subventionnable : 720.710 € ; taux d'intervention : 19,43 % ; montant de subvention maximum : 140.000 €
- frais liés à la certification énergétique : base subventionnable : 35.000 € ; taux d'intervention : 28,57% ; montant de subvention maximum : 10.000 €

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
travaux, études, honoraires, équipement	720 710,00	72,48%	Région Ile-de-France	150 000,00	15,09%
étude énergétique	35 000,00	3,52%	ANAH	367 500,00	36,96%
Travaux antérieurs et divers (hors base subventionnable)	238 579,00	23,99%	EMPRUNT	476 700,00	47,94%
			FONDS PROPRES	89,00	0,01%
Total	994 289,00	100,00%	Total	994 289,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Jardins solidaires en Ile de France	9 873,00 €
	Montant total	9 873,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10016390
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : DEUXIEME TRANCHE - DELOCALISATION-EXTENSION A 90 PLACES D'UN CENTRE DE L'ASE POUR ENFANTS DE 0 A 18 ANS, ZAC DE LA PORTE DES LILAS, RUE PAUL MEURICE, DANS LE 20EME - PARIS (75)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	11 057 976,50 €	36,17 %	4 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204132-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE PARIS
 Adresse administrative : 4 PL DE L'HOTEL DE VILLE
75004 PARIS 04
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Monsieur Bertrand DELANOE, Président

N° SIRET : 22750005500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Deuxième tranche - Délocalisation-extension à 90 places d'un centre de l'ASE pour enfants de 0 à 18 ans, ZAC de la Porte des Lilas, Rue Paul Meurice, dans le 20ème - Paris (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2012

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dérogation fautive - passage en commission d'attente 2012

Objectifs :

La délibération n° CR 36-09 du 26 novembre 2009 relative au Contrat Particulier Paris / Région Ile-de-France (CPRD) 2009/2013 prévoyait, dans son volet visant les solidarités, 3 niveaux d'engagements régionaux : la création et l'humanisation de centres d'hébergement pour sans abri, la réalisation d'aires d'accueil pour une capacité totale de 88 places et enfin la construction d'un centre d'accueil d'urgence (CAU) pour enfants de 0 à 18 ans (établissement relevant de l'aide sociale à l'enfance). Pour ce dernier volet, objet de la présente fiche, la Région s'est engagée à participer à hauteur de 8 M€ et le Département de Paris à 17 M€, pour un coût initial d'opération de 25 M€ TTC.

L'opération présentée vise ainsi la reconstruction d'un CAU de 90 places (75 places existantes et 15 places nouvelles notamment pour les enfants de 12 à 18 ans), anciennement implanté sur le site de l'AP-HP de Saint-Vincent de Paul, afin d'accueillir 24h/24 des enfants de 0 à 18 ans. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et le fonctionnement du centre.

La fiche vise à présenter une seconde affectation de 4 M€ d'autorisations de programme sur les 8 M€ de participation régionale actée.

Description :

Le programme de travaux porte sur la construction, dans la ZAC de La Porte des Lilas, d'un bâtiment en R+5 d'une superficie de 6.304 m² SHON. La parcelle, propriété du Département, se situe entre la rue du Docteur Gley et la rue Paul Meurice (au 41), dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Il prendra la forme d'une équerre avec, en son centre, des jardins et espaces de jeux extérieurs pour les enfants.

Le bâtiment se décomposera ainsi :

- au sous-sol, des locaux techniques (chaufferie, groupe électrogène, stockage, cuisine, archives, lingerie, buanderie, etc) et destinés au personnel (salle de repos, vestiaires, médiathèque / locale de détente, etc),
- au rez-de-chaussée, des bureaux pour les médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologues, travailleurs sociaux, le personnel administratif, une salle de réunion, des salles de visite, des sanitaires, un hall d'accueil, le standard, deux patios, des locaux pour les poussettes, poubelles et photocopieurs,
- au premier étage, le foyer de vie pour les enfants de 12 à 18 ans (30 places réparties en 3 unités de vie de 10 jeunes). Ce niveau comprendra 32 chambres individuelles, 3 salles à manger / séjour, une salle de jeux, des locaux d'activités (médiathèque, laverie pédagogique), des locaux de service (office, toilettes, local de rangement, ménage), des locaux du personnel (bureaux), une salle de sport,
- au deuxième étage, le foyer de vie pour les enfants de 3 à 6 ans (16 places réparties en 2 unités de vie de 8 enfants). L'étage se composera de 2 chambres de 3, de 4 chambres doubles, de 2 chambres individuelles, de 2 salles à manger / séjour, de 2 salles de jeux / activités, de 2 salles de bains, des locaux d'activités (salle de lecture, jardins-terrasses, salle de psychomotricité), des locaux de service (offices, toilettes, ménage, rangement, etc), des locaux du personnel (bureaux),
- au troisième étage, le foyer de vie pour les enfants de 6 à 12 ans, (24 places réparties en 2 unités de vie de 12 enfants). Ce niveau intégrera 4 chambres de 3, 4 chambres doubles, 4 chambres individuelles, 2 salles à manger / séjour, 2 salles de jeux, 4 salles de bains, 4 toilettes, des locaux d'activités (salle médiathèque, salle de classe), des locaux de services (office, ménage), des locaux du personnel (bureaux),
- au quatrième étage, le foyer de vie pour les enfants de 0 à 3 ans (20 places réparties en 4 unités de vie de 5 enfants). Il se composera de différents espaces (sommeil, jeux, soins, repas, toilettes), de locaux de services (biberonnerie, office, local ménage, poubelles, rangements, poussettes), d'activités (salon d'accueil, jardin-terrasse d'éveil, sanitaires), pour le personnel (bureaux, salle de réunion),
- et au dernier étage, 3 logements de fonction de 80 m².

Chaque unité sera fermée et accessible par une porte asservie et un système de badge. Chacune d'elle sera organisée de la manière suivante :

- un bureau pour l'équipe éducative à l'entrée de l'unité,
- des chambres individuelles et collectives,
- une salle à manger et une salle de jeux,
- des sanitaires individuels ou collectifs,
- un escalier de secours et un ascenseur.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux ont dû débuter rapidement, au début du mois de mai 2012, afin de pouvoir libérer le site de Saint-Vincent-de-Paul dans les meilleurs délais.

L'ouverture du CAU devrait effective courant décembre 2013.

Intérêt régional :

Les travaux ont dû débuter rapidement, au début du mois de mai 2012, afin de pouvoir libérer le site de Saint-Vincent-de-Paul dans les meilleurs délais.

Public(s) cible(s) :

Enfants de 0 à 18 ans pris en charge par le Département de Paris au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total de l'opération HT est de 22.115.953 € (Travaux, études, honoraires compris).

Au titre du CPRD 75 (délibération CR 36-09 du 26 novembre 2009), la Région a acté sa participation au hauteur d'un montant d'autorisations de programme de 8 M€.

Une seconde tranche de 50% est présentée ici pour laquelle la dépense subventionnable est calculée comme suit :

$$22.115.953 \text{ €} \times 50\% = 11.057.976 \text{ €}$$

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Contrat particulier CPRD75/Centre d'accueil d'urgence 0-18 ans 24 h / 24

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	4 000 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	3 951 400,00 €
2010	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	10 000,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 323 000,00 €
2011	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 000 000,00 €
2011	Dotation globale de fonctionnement	61 713,58 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 000 000,00 €
2012	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 252 000,00 €
2013	Aide à l'investissement au sein des Maisons De l'Emploi et de la Formation (MDEF)	35 000,00 €

2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 150 000,00 €
	Montant total	23 083 113,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020672
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE 30 PLACES DE CARAVANES REPARTIES EN 15 EMPLACEMENTS DE DEUX CARAVANES AU LIEU-DIT PINTAR, MONTMAGNY (95)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aires d'accueil pour les gens du voyage	2 605 646,63 €	4,61 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142003-300
14200303- Gens du voyage

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVAM COMMUNAUTE AGGLO VALLEE DE MONTMORENCY
 Adresse administrative : 1 rue de l'égalité
95233 SOISY SOUS MONTMORENCY
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
 Représentant : Monsieur Luc STREHAIANO, Président

N° SIRET : 24950041400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aires d'accueil pour les gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une aire d'accueil de 30 places de caravanes réparties en 15 emplacements de deux caravanes au lieu-dit Pintar, MONTMAGNY (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet de création d'une aire d'accueil de gens du voyage, porté par la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, a pour objectif de reloger entre 400 et 500 personnes issues de la communauté des gens du voyage, sédentarisés en moyenne depuis 30 ans sur le site. Il s'agit par là-même de créer de bonnes conditions d'accès aux équipements urbains (scolaires, sportifs, culturels...) et aux activités économiques.

Une attention particulière sera portée, dans le projet social, à la scolarisation des enfants : le gestionnaire du site pourra faire appel au Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV). Par ailleurs les 7 camions écoles et l'équipe enseignante (7 professeurs collège - primaire) de l'association ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) pourront mener des actions sur l'aire d'accueil.

Description :

Un bâtiment d'accueil de 97 m² en rez-de-chaussée sera construit à l'entrée du site, comprenant un salle commune, deux bureaux, une salle de repos, des sanitaires et un espace technique.

Le gestionnaire assurera quatre fonctions principales :

- l'accueil des usagers et le contact avec les familles ;
- la gestion administrative et comptable du service (perception des cautions, redevances...);
- l'entretien et la maintenance des équipements et espaces collectifs ainsi que le gardiennage de l'aire ;
- le relai vers le droit commun, des actions de médiation, l'animation du lieu de vie et une fonction de dialogue.

Public(s) cible(s) :

Les familles de gens du voyage installées sur le site (entre 400 et 500 personnes).

Localisation géographique :

- MONTMAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	2 605 646,63	100,00%	Région ILe-de-France	120 000,00	4,61%
Total	2 605 646,63	100,00%	Région CPER-GP3	495 476,10	19,02%
			ETAT	320 145,00	12,29%
			Département	370 188,00	14,21%
			CAF	30 000,00	1,15%
			FONDS PROPRES	1 269 837,53	48,73%
			Total	2 605 646,63	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	60 000,00 €
2015	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	293 272,00 €

2010	Soutien à l'immobilier d'entreprises	762 245,09 €
2010	Accessibilité des transports	117 750,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	6 325,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	10 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	223 554,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	7 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	7 000,00 €
	Montant total	1 427 146,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015596
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION DUNE PENSION DE FAMILLE POUR PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE, ZAC BEDIER, 75013 PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour personnes sans abri	3 536 712,00 €	10,18 %	360 000,00 €
	Montant Total de la subvention		360 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
75253 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur Jean-Yves MANO, Président

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour personnes sans abri
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une pension de famille pour personnes en situation de grande précarité, ZAC Bédier, 75013 PARIS

Date prévisionnelle de début de projet : 31 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Au sein du grand projet de rénovation urbain "Bédier-Boutroux-Porte d'Ivry", le projet vise la création d'une pension de famille fonctionnant en synergie et de manière intégrée avec:

- Le pôle Hébergement comprenant un foyer logement, une petite unité de vie et un lieu d'accueil, de service et d'animation d'une part
- Les services et acteurs de proximité (CAJ d'Isatis, cabinet médical...)

Il s'agit de trois établissements distincts , fonctionnant de manière autonome mais tout en cohabitant. Ce qui crée une dimension transversale permettant ainsi aux résidents l'accès a la vie collective tout en défendant le droit a l'autonomie et l'individualité.

Description :

La mission de pension de famille est d'accueillir des personnes âgées a faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voir psychiatrique, rend impossible, à échéance prévisible, son accès à un logement autonome et durable.

Le projet se veut en effet adapté à un public vieillissant dont l'objectif est de recréer a l'impression d'un "chez soi" pour les pensionnaires (accueillant, sécurisé, en plein coeur du quartier pour continuer à participer à la vie sociale), tout en évitant l'isolement grâce à un accompagnement de proximité permanent.

Moyens mis en œuvre :

Conformément à leurs principes et modes d'action, "Les petits frères des pauvres", prévoient un accompagnement relationnel personnel et continu et un accompagnement au sein de la structure proprement dite.

L'accompagnement personnel et continu est réalisé en amont, en aval et pendant le temps d'accueil à la pension de famille et se traduit par l'incitation à participer aux activités thématiques proposées dans les différents espaces parisiens de l'association(Noel, maisons de vacances...).

L'accompagnement au sein de la structure se dédouble entre un accompagnement individuel et un accompagnement collectif:

-L'accompagnement individuel est centré autour de l'aide à l'appropriation du logement, à l'entretien ménager et à la gestion quotidienne, de l'aide au maintien de l'hygiène corporelle et à l'équilibre alimentaire, à l'intégration dans le quartier et bien sur à l'accompagnement médical.

-L'accompagnement collectif lui se concentre sur la resocialisation par une mise en relation des résidents, par une incitation à participer aux activités de groupe et à être acteur de la gestion du lieu collectif.

Intérêt régional :

Le projet détiendra le label BBC Effinergie et la certification Habitat et Environnement

Public(s) cible(s) :

Personnes de plus de 50 ans en situation d'isolement et de grande précarité sociale et psychologique.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX AMENAGEMENT	2 448 126,00	69,22%
Foncier	590 916,00	16,71%
honoraires - divers	411 648,00	11,64%
Intérêts prefinancement	78 152,00	2,21%
Frais de certification HQE	7 870,00	0,22%
Total	3 536 712,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET PLAI	1 998 040,00	56,49%
PARIS	553 979,00	15,66%
ETAT	624 693,00	17,66%
REGION	360 000,00	10,18%
Total	3 536 712,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	360 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	1 371 485,00 €
2010	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	304 073,00 €
2010	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	100 000,00 €
2010	Sécurisation des équipements commerciaux	158 579,00 €
2010	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	5 927 896,00 €
2010	Aide en faveur du logement étudiant	3 297 700,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	13 590,00 €
2010	Soutien aux établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 842 734,10 €
2010	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	443 448,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 287 598,00 €
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2011	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 989 753,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et	1 511 727,00 €

	apprentis	
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 036 424,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	302 000,00 €
	Montant total	29 739 659,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13017040
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ALPHABETISATION ET FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE ASSOCIES A LA PREPARATION DU BAFA POUR DES FEMMES EN GRANDE PRECARITE ; DEVELOPPEMENT ET MISE A DISPOSITION DES METHODES DU DISPOSITIF (TROISIEME ANNEE)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	54 225,00 €	44,54 %	24 150,00 €
Montant Total de la subvention			24 150,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : J2P JAURES PANTIN PETIT
 Adresse administrative : 32 RUE PETIT
75019 PARIS 19
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Nathalie KRUPKA, Présidente

Objet : Promouvoir et aider à promouvoir toutes actions du développement local, culturel, social, économique et de loisirs.

Date de publication au JO : 19 avril 1997

N° SIRET : 41225455900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : alphabétisation et français langue étrangère associés à la préparation du BAFA pour des femmes en grande précarité ; développement et mise à disposition des méthodes du dispositif (troisième année)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

J2P a été créé par des habitants du quartier afin de lutter contre les inégalités et de favoriser la création de lien social. Agréé centre social, il propose à 160 familles adhérentes des activités de loisirs, d'apprentissage, culturelles et artistiques, conviviales, animées par des professionnels (8 salariés et 60 bénévoles). Amené à considérer certains groupes comme prioritaires : familles monoparentales (un tiers des 160 foyers qui fréquentent le centre), jeunes en difficulté, primo-arrivants ou immigrés de longue date, il favorise le développement des personnes et l'intégration aux divers espaces sociaux, personnels ou institutionnels (famille, voisinage, école, municipalité, milieu associatif...) par le soutien scolaire (60 enfants) et le centre de loisirs, l'accompagnement social ou à la fonction parentale, des formations à la langue et aux compétences clé (alphabétisation, Français Langue Etrangère - FLE -, Ateliers Socio-Linguistiques - ASL – initiation multimédia) qui concernent 60 adultes, etc.

Forte d'une première expérience innovante et réussie de formation de femmes des ASL de J2P en difficulté sociale et avec la langue pour leur accès à une autonomie et à des compétences par des cours de français en relation étroite avec la progression vers le BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animation), ce programme vise à l'améliorer et à la compléter en un dispositif pré-professionnalisant, à capitaliser cette expérience, puis à mettre largement à disposition l'organisation puis son impact, les outils conçus sur tous les volets du dispositif. Cette recherche action se déroule sur 3 ans, au cours de deux sessions complètes avec une quinzaine de femmes chacune, comprenant :

- préparation et recrutement étendu depuis la première année à des structures de l'Est parisien, principalement dans les ASL, les institutions de l'emploi,
- formation à la langue (plus de 300 heures par session : français de la vie quotidienne, compréhension, pratique et français de l'animation, français de l'insertion professionnelle) en articulation avec les 3 parties du BAFA, dont le perfectionnement qui exige lecture et production écrite ; elle s'adapte sur 12 à 30 mois selon les personnes pour permettre progression, maturation de la prise de confiance et du projet de vie, prise en compte des aléas ou progrès personnels (dont d'éventuels débuts d'emploi en cours de formation) et délais de stages,
- en parallèle, accompagnement social individualisé (levée des freins liés au logement, garde d'enfants, santé, conflits familiaux,... ; mise en valeur des atouts) et relation suivie avec les partenaires prescripteurs,
- valorisation des compétences acquises, accompagnement à l'emploi ou à la poursuite d'un parcours de formation puis suivi passif du devenir des stagiaires.

Description :

A ce jour, le programme se déroule quasi conformément au projet, avec particulièrement :

- le recrutement, puis la formation et l'entrée ou le retour à l'emploi pour 15 femmes en première session, puis le démarrage en 2013 de la deuxième session avec 17 femmes,
- le travail en amont et en cours de formation avec les prescripteurs de l'emploi ; ce suivi s'avère lourd pour le centre social : fort turn over des professionnels, arrêt du suivi par certains prescripteurs lors de l'entrée dans la formation de l'association, ... ; la charge de travail et les difficultés pour accompagner les stagiaires dans leur recherche de stages pratique pour le BAFA sont accrues,
- le travail en cours de formation et en aval avec les lieux de stage et les possibles employeurs
- l'accompagnement social individualisé,
- la poursuite de la conception, la capitalisation pédagogique et sa diffusion (colloque au Conseil Régional en janvier 2012, blog « linguistikanim ») ; la deuxième année a plus porté sur l'analyse et première mise en écrit des constats sur les volets sociaux, professionnels, les coordinations avec les partenaires extérieurs, l'ensemble du dispositif (dont présentation au colloque au Conseil Régional en juin 2013).

La réflexion des intervenants et de l'équipe au fur et à mesure de l'action, de ses difficultés et réussites, l'établissement d'un référentiel d'évaluation interne co-construit, intermédiaire et souple, permettent d'améliorer l'action au fur et à mesure de son déroulement, d'optimiser la bonne conduite de ce projet à multiples facettes et acteurs ; plusieurs membres de J2P impliqués dans le dispositif mènent depuis 2013

des recherches universitaires (pédagogie, sociologie) en lien avec ce projet, qui nourrissent concrètement son évolution et ses fondements. Différentes améliorations ont été mises en œuvre lors de la deuxième session en cours : notamment plus de temps et une évolution des méthodes pour améliorer :

- l'apprentissage linguistique pour les femmes les plus en difficulté dans ce domaine, la confiance en soi par divers moyens dont un atelier chant (expression, relaxation, dynamique de groupe,... et acquisition d'un capital de chants pour enfants),
- les retours sur acquisition (pratique du bilan des séances d'apprentissage, aménagement des séances de retour après formation générale BAFA, d'analyse des stages pratiques, mais aussi prise de conscience de ses compétences interculturelles, sociales et éducatives par des « ateliers de parcours de vie »),
- l'accompagnement personnalisé, la mise en confiance pour la recherche du stage puis d'emploi ou de poursuite de formation, tout en cherchant à établir un partenariat avec des organismes facilitant la réalisation et le bon déroulement des stages,
- la relation avec les conseillers emploi,
- l'élargissement à différentes sorties pédagogiques et rencontres avec des intervenants extérieurs (pratiquant les métiers de la petite enfance, responsables de formation pré-qualifiante où peut s'envisager une suite de parcours, employeur potentiel, une intervention sur le droit à la laïcité),
- le suivi des stagiaires et la préparation de leur avenir, la documentation sur les progrès et le devenir effectif des stagiaires après les sessions en cours et ceux de la session précédant ce programme.

Ainsi, en juin 2013, J2P pouvait confirmer la réussite du dispositif par le fait que sur les 14 femmes immigrées ayant participé à la session d'approfondissement du BAFA, toutes ont obtenu leur BAFA complet, toutes sont en emploi, dont 3 en CDI : 8 animatrices ou surveillantes d'interclasse à la direction des affaires scolaires de Paris, 6 dans d'autres types d'emploi. L'implication dans la vie citoyenne de ces femmes a également bien progressé (déléguée de parents d'élèves, initiatives diverses, contribution active aux débats proposés par l'association et à son conseil d'administration). Le niveau d'entrée dans le dispositif n'exigeait pas de pré requis à l'écrit, et de parler au moins un peu le français.

L'accompagnement à l'emploi ou à la poursuite d'un parcours de formation sera mis en place également pour les stagiaires de la seconde session ; l'accès à une permanence sociale hebdomadaire reste ouvert pour aider d'anciennes stagiaires, et le suivi téléphonique à 3 mois et 6 mois permettra de connaître leur devenir et de mesurer l'impact de la formation.

Avec toute l'expérience acquise au cours des trois sessions (dont celle antérieure à ce programme triennal, également aidée par le Conseil Régional), J2P va particulièrement porter son attention en 3^e année sur la rédaction et mise à disposition des outils relatifs à la pédagogie et aux différents volets du dispositif (dont relations avec les principaux partenaires : prescripteurs, intervenants, employeurs), et de ses résultats, en vue d'un possible essaimage de tout ou partie du dispositif ou de ses outils. Cependant, même après édition, ils seront toujours considérés comme perfectibles, ou susceptibles d'être adaptés par des utilisateurs ayant une autre approche ou d'autres objectifs.

Les fiches pédagogiques mises à disposition seront focalisées sur les niveaux très faibles en langue, pour lesquels il y a peu d'outils disponibles.

J2P va, parallèlement à son travail de rédaction, reprendre la recherche de partenaires désireux d'expérimenter tout ou partie de la méthode, puis préparer et animer des ateliers de mutualisation multi-acteurs ; l'observation de séances avec d'autres formateurs et apprenants, l'évaluation et les amendements proposés par ces partenaires enrichira les outils pédagogiques avant édition de la méthode. Compte tenu des difficultés rencontrées par le monde associatif, il est possible que ce processus idéal ne puisse pas se mettre en œuvre ; du fait de la réforme des rythmes scolaires, il est aussi possible qu'il y ait des demandes de soutien plus rapidement, et J2P tachera de s'y adapter, dans la mesure de ses moyens. Quoi qu'il en soit, les éléments, qu'ils soient pédagogiques ou sur l'ensemble du dispositif, seront mis à disposition au fur et à mesure sur internet en libre accès, et accessibles depuis des sites internet naturellement fréquentés par les acteurs soucieux de la formation de ce public et aussi de ceux soucieux de la préparation au BAFA. Une édition papier sera également réalisée.

J2P s'assurera avant la fin du programme de la diffusion effective de l'information, atypique compte tenu du faible niveau d'entrée : de telle façon que les associations de proximité formant des migrants à la langue, les institutions chargées de la formation et de l'emploi, les organismes spécialistes de la formation au BAFA, les principaux employeurs dans le domaine, soient informés qu'une formation préprofessionnelle est possible avec ces pré-requis bas, selon une pédagogie adaptée et disponible, soutenue par un accompagnement socioprofessionnel global de la stagiaire.

Moyens mis en œuvre :

Le budget comprend des dépenses relatives à :

- formateurs spécialistes en difficultés linguistiques, coordinateur du pôle famille (dont diagnostics, et suivis socio-professionnels), contribution de la direction (dont mises en réseau, coordination, conventions avec les principaux partenaires) et accueil et médiation, prestations de spécialistes extérieurs notamment pour les formations classiques au BAFA ; indemnités d'éventuels stagiaires ; des bénévoles formés effectuent une part des tâches en face à face auprès des apprenants, sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique,
- production, impression et diffusion de la méthode,
- matériel, fournitures, documentations, examens et sorties pédagogiques,
- quote-part de frais relatifs aux locaux, aux frais généraux et divers.

J2P présente une conjonction de caractéristiques particulièrement favorables pour mettre au point ce dispositif expérimental et sa diffusion : présence des femmes immigrées en difficulté et en demande de formation à la langue et à l'animation ; salariés diplômés et expérimentés en formation à la langue, à l'animation, pour l'accompagnement social et vers l'emploi ; cofinancements en cours (cas devenu très rare) ; centre de loisirs intégré ; bénévoles, salariés et administrateurs très impliqués pour l'extension des activités pour le public et pour une contribution croissante à plusieurs réseaux (maillage avec les acteurs du territoire, les centres sociaux et les ateliers socio-linguistiques franciliens, le milieu de l'animation).

Intérêt régional :

Cette formation linguistique a des effets sur l'autonomie personnelle, l'insertion sociale ou professionnelle de ces femmes (le BAFA n'est pas un diplôme professionnalisant, mais il est un atout pour certains emplois), et l'animation pour le quartier.

La diffusion relative au dispositif permettra de faire bénéficier un public bien plus large des efforts de conception et d'analyse fournis par J2P : il pourra ensuite être dupliqué, ou inspirer des acteurs de la formation (notamment parmi les associations proposant 600 ASL en Ile-de-France), centres de formation au BAFA tel le CEMEA, et institutions concernés par ce public en difficulté avec la langue et par l'animation, y compris celles concernées par la réforme des rythmes scolaires.

En outre, certains outils pédagogiques pourront contribuer à nourrir l'ensemble du milieu de la formation des migrants, constitué essentiellement par des associations, pour aller au-delà de la seule autonomie sociale aujourd'hui surtout encouragée :

- accès à la lecture et écriture (compétences des formateurs en cours de disparition),
- apprentissage de la langue et des compétences clés, confiance en soi accélérés par le lien avec les situations professionnelles concrètes,
- valorisation des compétences éducatives des mères pour l'action citoyenne, la médiation, l'animation pour les enfants dans leurs quartiers,
- promotion auprès des formateurs de l'idée d'un parcours de formation (continue ou discontinue), depuis les ateliers proposés par les associations jusque vers un emploi, dans un contexte où 700.000 franciliennes de 18 à 65 ans sont en difficulté avec le français qui n'est pas leur langue maternelle.

Public(s) cible(s) :

Ce sont des femmes, immigrées, parlant au moins un peu français (niveau A2 du CECR, Cadre Européen Commun de Référence), sans pré requis à l'écrit, peu ou bien scolarisées dans leur langue d'origine,

manifestant une motivation réaliste à la formation pour les secteurs de l'animation, de l'enfance ou de la petite enfance.

J2P constate que :

- le public n'ayant pas ou peu été scolarisé dans le pays d'origine est quasiment exclus de tous les dispositifs de formation linguistique (hors CAI). Pour les autres, au mieux, ce sont quelques heures hebdomadaires d'Ateliers sociolinguistiques (ASL) qui ne correspondent pas toujours à leurs attentes.

- en dépit de leurs compétences et savoir-faire, les femmes inscrites sur cette action sont en situation de grande précarité liée à leur méconnaissance du monde du travail et de leurs droits, à une maîtrise insuffisante de la langue française, à une image d'elles-mêmes dévalorisée et à des difficultés d'émancipation au sein de la cellule familiale et conjugale.

- parmi les informations sociologiques compilées par l'association, on peut noter lors de la promotion 2012, que :

- 40% ont passé entre 5 et 10 années en France (et les trois quarts plus de 5 ans),
- un quart n'ont eu aucune ou moins de 3 ans de scolarité dans le pays d'origine ; près de la moitié y ont été scolarisées plus de 8 ans,
- près de la moitié ont suivi des ASL ; 8 sur 10 ont suivi une ou quelques formations, les parcours ne sont pas linéaires
- 9 sur 10 ont déjà une ou plusieurs expériences professionnelles en France (notamment dans les secteurs du nettoyage, de l'aide à domicile, de la restauration, confection de vêtements, vente, esthétique,...)
- au moment de l'inscription, 18 % des stagiaires étaient bénéficiaires du RSA et 70 % étaient demandeuses d'emploi inscrites au Pôle Emploi.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
personnel et prestations pour formation des stagiaires	42 707,00	78,76%	Région Ile-de -France	24 150,00	44,54%
sorties et documentations pédagogiques	4 418,00	8,15%	Mécénat	15 000,00	27,66%
Frais généraux	7 100,00	13,09%	Paris (Ville et Département)	9 775,00	18,03%
Total	54 225,00	100,00%	CAF	5 000,00	9,22%
			Participation des apprenantes	300,00	0,55%
			Total	54 225,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	12 075,00 €
2014	12 075,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	21 000,00 €
2010	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	24 150,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 300,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	24 150,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 300,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
	Montant total	99 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021134
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CONSTITUTION ET MISE EN LIGNE D'UN REPERTOIRE DES LIEUX D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS POUR LES ADULTES EN DIFFICULTE : DEVELOPPEMENT SUR PLUSIEURS DEPARTEMENTS FRANCILIENS (TROISIEME ANNEE DU PROGRAMME)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	41 395,00 €	45,90 %	19 000,00 €
	Montant Total de la subvention		19 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION RESEAU ALPHA
 Adresse administrative : 29 RUE GUYON DE MORVEAU
 75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame LAURENCE MILON, Présidente

Objet : informer, communiquer et créer un réseau entre toutes les personnes sensibles à l'apprentissage du français et des savoirs de base, à un public peu ou pas scolarisé. A cet effet, l'association développera par tous les moyens jugés utiles, des activités liées à la réalisation de cet objet, notamment :

- le développement, la réalisation, la gestion et l'utilisation d'un site Internet d'information générale et de communication, la publication d'un journal par voie électronique et/ou sur papier, la coordination et la mise en réseau de partenaires ;
- l'organisation de manifestations, de conférences, de projections de film ;
- la mise en place et la direction de formations et/ou d'ateliers à visées pédagogiques, culturelles ou artistiques

Date de publication au JO : 29 juillet 2006

N° SIRET : 51211930600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Constitution et mise en ligne d'un répertoire des lieux d'apprentissage du français pour les adultes en difficulté : développement sur plusieurs départements franciliens (troisième année du programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Reseau Alpha a été constitué à l'initiative de bénévoles formateurs auprès d'adultes en difficulté sociale et avec la langue, qui ont été confrontés à la difficulté récurrente de trouver des informations afin de répondre au mieux aux apprenants.

Constatant que cette difficulté était partagée par de nombreux bénévoles, ils ont peu à peu monté un site virtuel, d'accès libre et à vocation participative, pour permettre une première orientation à partir d'un nom court et évocateur du domaine : « réseau-alpha », afin d'être facilement identifiable et accessible à des formateurs isolés ou peu disponibles, ou à d'autres types d'acteurs auprès des migrants qui vont assimiler toutes les formations à la langue au terme générique « d'alphabétisation ». Ainsi, ce site est aussi un pont vers les informations d'autres sites moins accessibles spontanément.

Une rubrique « formateurs – animateurs » y donne des informations pédagogiques simples et pratiques pour une personne désirant animer des cours. Elle permet de renvoyer vers des outils ou vers les principaux sites spécialisés en pédagogie ou mutualisation des pratiques, tels actuellement que Cœurs à Lire, ASL web, ou de parcours de formation, tels le CARIF, qui ne sont connus à ce jour que d'une part des formateurs.

Une rubrique « informations utiles » permet aux animateurs-formateurs de trouver des liens vers des informations juridiques et sociales utiles aux apprenants, ou pour les orienter le cas échéant vers des structures spécialisées sur ces questions.

La rubrique « lieux d'apprentissage », dont le développement est l'objet principal de la présente subvention (3^e année de programme triennal) a débuté en 2009 à partir d'un fichier papier obsolète, le répertoire des lieux d'apprentissage sur le territoire parisien, qui a été amélioré et mis sur le site de réseau alpha qui a ouvert au public en septembre 2010.

Grâce au dynamisme et à l'obstination de l'association malgré ses faibles moyens, ce site connaît une forte croissance de consultation qui correspond à un besoin important : à septembre 2013, il est consulté en moyenne 3500 fois par mois ; parmi d'autres informations mises à disposition, le répertoire informe et renvoie sur 234 structures (chacune proposant de une à de nombreuses propositions de formation) au 1^{er} septembre 2013 ; d'autres sont en cours de référencement et Reseau Alpha a déjà plus de 400 autres contacts vers des structures à trier, comparer, puis activer . L'objectif est de continuer à accroître l'étendue et la visibilité du répertoire en ligne, afin de renseigner au mieux les nombreux chercheurs de ces informations.

Description :

L'accès au répertoire des structures d'apprentissage demeure simple et gratuit.

A septembre 2013, le répertoire peut être consulté via une cartographie, un code postal ou par type d'apprentissage, (typologie amendée en cours de 2^e année, où figure l'apprentissage de la langue en lien avec l'emploi). Ceci ne correspond pas à une labellisation des types de formations, mais ce référencement est fait après dialogue, lors de l'établissement de la fiche d'information mise à disposition par le répertoire. La mise à jour de l'information sur chaque structure est faite par celle-ci lorsqu'elle le souhaite, incitée par l'association à l'occasion de ses différentes occasions de contact, et plus systématiquement au 2^e trimestre de chaque année civile.

Au 1er septembre 2013, l'information disponible est relative à 234 structures franciliennes, lieux d'apprentissage de la langue (et conjointement, selon les lieux, de compétences clés diverses) ; elle porte essentiellement sur les 4 départements que sont le 75, le 91, le 93 et 94, et l'association souhaite couvrir le mieux possible ces territoires en fin de 3^e année, en y concentrant ses démarches pour rechercher ces structures et les inciter à s'inscrire sur le répertoire, puis pour faire mieux connaître ce répertoire dans ces départements. Les lieux d'apprentissage des autres départements, s'ils se manifestent spontanément, sont également référencés (21 structures à ce jour, réparties sur ces 4 départements). Si une institution mettait en ligne sous peu un répertoire similaire sur un territoire d'importance départementale, Réseau Alpha rechercherait son accord pour échanger un lien entre les 2 sites ; ainsi, après un important travail de mutualisation des informations auquel a contribué Réseau Alpha sur le 93, un lien renverra vers le site internet préparé par les mandataires de la DDCS 93, dès son ouverture. La cible territoriale prioritaire sera adaptée aux réalités et opportunités de collecte d'information.

Le démarchage par Réseau Alpha pour constituer le répertoire est par nature tourné vers le monde associatif qui est l'acteur majeur mais dont l'information est éparse ; d'autres types de lieux peuvent s'inscrire dans ce répertoire ; Réseau Alpha n'est cependant pas en capacité à ce jour de suivre l'information évolutive des apprentissages financés par marchés publics, sauf si elle est fournie et mise à jour par les organismes de formation ou leur commanditaires.

Pour connaître les structures, entendre leurs besoins, faciliter le référencement et sa mise à jour qui nécessitent que le site soit informatif et vivant, et le faire connaître, l'association se met en contact avec des grandes collectivités territoriales, des prescripteurs (insertion, organismes pour l'emploi), des travailleurs sociaux... puis elle relance et dialogue avec chaque structure pour aboutir à une inscription, et à une présentation claire des informations. Pour améliorer l'efficacité de constitution du répertoire, l'association poursuit sa recherche de partenariats formel ou non avec des organismes qui sont également à la recherche ou en possession d'une part d'informations sur des territoires (en 2^e année, Réseau Alpha a ainsi mutualisé des informations et la poursuite de leur recherche avec la DDCS94 (Préfecture), avec le Secours Catholique et le Greta en Seine Saint Denis, avec le Conseil Régional lors de la journée de mutualisation pour les acteurs de la formation linguistique des adultes migrants). Quelques réunions locales sont organisées selon les possibilités et les besoins pour présenter l'outil, recueillir les besoins du terrain, récupérer des informations actualisées etc. et, à cette occasion créer du lien entre des lieux voisins qui ne se connaissent pas ; dans la mesure du possible, cette démarche est coordonnée avec d'autres organismes associatifs ou institutionnels (départements et préfectures notamment, centres ressources de politique de la ville, fédérations,...) pour en faciliter l'organisation et l'efficacité, particulièrement en Couronne parisienne, où les lieux de formation sont plus difficiles à répertorier qu'à Paris intramuros. De même Réseau Alpha veille à une concertation avec d'autres acteurs du domaine de la pédagogie linguistique, particulièrement Cœurs à Lire, afin de poursuivre ce travail en complémentarité, sur la base des liens déjà tissés lors des deux premières années.

L'association veille régulièrement, par son référencement sur la toile et par les liens vers les principaux sites du domaine, à maintenir sa visibilité pour des intervenants débutants ou des acteurs isolés, et son rôle d'orientation vers d'autres sites.

L'association tient à jour mensuellement les indicateurs de consultation du site, du nombre des lieux d'apprentissage disponibles en ligne par département. Un fichier lisible de la base des données publique sera remis à la Région chaque fin de semestre du programme.

Moyens mis en œuvre :

- salaire et charges d'une chargée de projet expérimentée dans ce domaine, vacations de webmestre, assistant (éventuel, selon possibilités financières de l'association), prestation graphique,
- communication, impression, documentation, déplacements, assurances, contribution au loyer, éventuellement location de salle ou acquisition de matériel bureautique,
- frais hébergeur, connexion internet et fournitures bureautiques, etc.

A ce jour, la structuration des tâches repose sur les bénévoles administrateurs et la réalisation sur un salarié à mi temps, épaulé par le webmestre. L'avancement des travaux aboutissant au répertoire est essentiellement liée au temps disponible et donc aux ressources de cofinancement.

Au cours de la seconde année du programme, l'association a stabilisé ses modestes moyens techniques : acquisition en propre du premier ordinateur et téléphone, location d'un espace-bureau à temps partiel ; compte tenu de la puissance du moteur de recherche nécessaire à la base de données croissante, elle a procédé au changement d'hébergeur, et mis en place des procédures de sauvegardes informatiques adaptées. Elle a aussi, avec quelques mois d'aide d'un assistant, renforcé sa communication et sa visibilité en multipliant les contacts. Une newsletter mensuelle sur les actualités du domaine a été adressée à 600 abonnés pendant plusieurs mois.

Intérêt régional :

La Région Ile-de France est habitée par une proportion de personnes immigrées, de nationalité française ou non, double de celles des autres régions françaises ; l'enquête IVQ de l'INSEE fin 2011 a indiqué que 700.000 franciliens adultes, non scolarisés en France, sont en difficulté avec la langue (en plus des 300.000 personnes scolarisées en France mais illettrées) ; on peut évaluer à 50 à 100.000 le nombre des franciliens adultes immigrés qui font actuellement l'effort de se former notamment à la langue, particulièrement dans des associations de proximité, qui constituent actuellement l'essentiel des lieux de formation dans ce domaine.

Il n'existe pas cependant, à des exceptions communales près, d'information centralisée et disponible à la consultation, permettant de connaître les lieux de formation adéquats pour ces adultes en difficulté avec la langue. Cette béance est partiellement compensée par le bouche à oreille entre les migrants, mais l'imprécision des informations, les listes d'attente ou la fermeture des associations les conduisent à être renvoyés d'un coin à l'autre d'une ville ; elle est peu compensée par des listes locales, partielles et obsolètes, établies dans une préfecture ou une mairie, pour des agents d'accueil, travailleurs sociaux, conseillers emploi ou toute personne tachant d'accompagner ou d'informer un migrant en demande d'apprentissage. Les Plans Départementaux d'Intégration des personnes immigrées, établis en 2012, font ressortir le besoin de mieux connaître l'offre de formation.

Les pertes d'ordre économique, social et humain engendrées par cet anachronisme sont très importantes.

A défaut, depuis des années, d'une structure publique stable, le répertoire en ligne porté par Réseau Alpha, ainsi que le travail de réseau qui y est lié, contribuent progressivement à rassembler des informations, les mettre à disposition, et à être un point d'orientation de nombreux acteurs, tant vers les structures de proximité pour ceux qui cherchent les formations à la langue, que vers les structures ou sites virtuels spécialisés d'information pédagogique, sociale ou juridique pour ceux qui les accompagnent, essentiellement des bénévoles, et trop souvent isolés.

Depuis juin 2013, le répertoire est accessible depuis le site internet du CARIF-Défi Métiers, pour contribuer à l'information des professionnels de l'emploi et de la formation, « favoriser la visibilité de l'offre de formation linguistique et celle de l'ensemble de la formation continue, et contribuer à la perception de la nécessité de parcours de formation ».

Public(s) cible(s) :

Ce sont :

- les adultes franciliens peu ou pas scolarisés, en difficulté sociale et avec la langue
- les formateurs-animateurs et autres intervenants confrontés aux difficultés pédagogiques d'un public hétérogène par ses compétences et par son expérience
- les organismes, travailleurs sociaux, agents d'accueil, professionnels de l'emploi, parents ou voisins qui tentent d'adresser un adulte en demande d'apprentissage vers une formation accessible.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	35 408,00	85,54%	Région	19 000,00	45,90%
Frais divers	4 843,00	11,70%	Ville de Paris-DPVI	5 000,00	12,08%
Informatique	1 144,00	2,76%	Départements	5 000,00	12,08%
Total	41 395,00	100,00%	MAIRIES	2 500,00	6,04%
			ETAT, préfectures	6 000,00	14,49%
			Mécénat	3 715,00	8,97%
			FONDS PROPRES	180,00	0,43%
			Total	41 395,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	9 500,00 €
2014	9 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	8 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	19 000,00 €
	Montant total	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015263
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DES MIGRANTS PRECAIRES - CREATION D'UNE PLATE-FORME D'URGENCE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	189 770,00 €	13,17 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMEDE COMITE MEDICAL PR EXILES
 Adresse administrative : 78 RUE DU GENERAL LECLERC
 94272 LE KREMLIN BICETRE CEDEX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Didier FASSIN, Président

Objet : Le Comede se donne pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. L'association a pour objectifs :

- de leur assurer les soins et un soutien médical, psychologique, social et juridique dans les cas où ceux-ci sont inexistantes ou inadéquats et d'agir en leur faveur ;
- de favoriser leur accès aux soins, à la prévention et aux droits ;
- de faciliter tout ce qui peut permettre leur plus grande autonomie et leur meilleure insertion ;
- de contribuer à la connaissance et à la réflexion sur leur situation médicale, psychologique, sociale et juridique, et de participer à toute action permettant de l'améliorer ;
- de produire des informations et de porter témoignage sur cette situation, dans les limites du secret professionnel, et sur les conditions qui l'expliquent ;
- de gérer tout établissement ou structure dont l'activité est en rapport avec les buts de l'association ;
- de collaborer avec tout autre acteur oeuvrant dans le cadre des mêmes missions.

Date de publication au JO : 2 avril 1983

N° SIRET : 32698233700031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : accès aux droits et aux soins des migrants précaires - Création d'une plate-forme d'urgence

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 19 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le COMEDE a pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de la défense de leurs droits.

En 2012, l'équipe pluridisciplinaire médicale, para-médicale et sociale a soigné et accompagné 6.457 personnes de 118 nationalités, dont :

- 2.448 en Centre de santé
- 338 à l'Espace Santé Droit
- 3.671 lors des permanences téléphoniques.

Dans un contexte de durcissement de l'accès aux droits et aux soins des migrants précaires, la durée moyenne d'accompagnement d'une personne s'allonge de 14 à 19 mois en médecine, en accompagnement social et en psychothérapie; les temps de consultation augmentent aussi, en raison de nombreux dysfonctionnements liés à l'évolution de la législation et de la méconnaissanceLe du dorit par les acteurs concernés.

Devant l'afflux des demandes, le Comède a décidé en 2012 de réserver ses actions et son expertise aux plus démunis, d'autant que leurs difficultés d'accès aux droits et un obstacle à leur accès à la santé.

Description :

En conséquence, le Comede souhaite créer une plate-forme d'urgence sociale et médicale qui comprendra :

- un accueil téléphonique et physique en vue d'une évaluation et d'une orientation par une équipe experte;
- un interprétariat professionnel, la moitié des consultations se faisant en langue étrangère;
- une permanence "Suivi de l'accès aux soins" du Service social et juridique du Centre de santé assurée par deux assistantes sociales, un cadre infirmier et un juriste, souvent confronté à des pratiques discriminatoires et de stigmatisation, pouvant entraîner une perte d'hébergement et donc de prise de traitement médical par le patient;
- le développement de l'Espace Santé Droit, assuré par des juristes spécialisés;
- une évaluation médicale des urgences, par cinq médecins référents, un médecin consultant et un médecin coordinateur; un médecin est indispensable à l'évaluation médicojuridique des critères de régularisation pour les personnes atteintes de maladie grave;
- le développement de la plate-forme téléphonique de santé mentale, d'information et d'orientation; plus d'un appelant sur deux souffre d'une affection médico-psychologique grave; en 2012, la permanence téléphonique a reçu 1.657 appels de femmes, soit 45% des appels. La prise en charge en psychothérapie est de plus en plus longue (de 14 à 19 mois) notamment pour les demandeurs d'asile en raison des psycho-traumatismes subis (torture, violences, viols...).

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : 3 agents d'accueil, un cadre infirmier, cinq médecins, deux psychologues, 2 assistantes sociales, un assistant juridique, un responsable du service socio-juridique, 4 responsables administratifs, financiers et de ressources humaines.

Public(s) cible(s) :

2.000 personnes en demande de soins et d'accompagnement social, 300 personnes en file active à l'Espace Santé Droit

Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL	177 170,00	93,36%
Frais d'interprétariat	12 600,00	6,64%
Total	189 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ARS	50 000,00	26,35%
FER	50 000,00	26,35%
FEI Migrants âgés	20 000,00	10,54%
CRIF	25 000,00	13,17%
FONDATIONS	37 770,00	19,90%
FONDS PROPRES	7 000,00	3,69%
Total	189 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	12 500,00 €
2014	12 500,00 €

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13018318
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : MISE EN OEUVRE DE LA PEDAGOGIE DES ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES PRE-EMPLOI AUPRES D'ADULTES MIGRANTS EN DIFFICULTE SOCIALE ET AYANT D'IMPORTANTES BESOINS LINGUISTIQUES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	9 600,00 €	47,92 %	4 600,00 €
	Montant Total de la subvention		4 400,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RADYA RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL

Adresse administrative : 10 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE
75014 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Erwann BAGOT, Président

Objet : Cette association a pour but l'animation d'un réseau et la promotion d'une démarche favorisant l'autonomie sociale des personnes migrantes vivant en France. L'activité de l'association est indépendante de toute activité politique et religieuse. Les missions de l'association sont notamment :

- animer, entretenir, développer et pérenniser un réseau d'acteurs intervenants dans les ateliers sociolinguistiques,
- accompagner et professionnaliser les acteurs des ateliers sociolinguistiques,
- coproduire, capitaliser, modéliser et diffuser les outils méthodologiques (ingénierie de formation et production d'outils pédagogiques)
- gérer le site internet conçu pour mutualiser les outils méthodologiques
- valoriser la méthodologie auprès des partenaires locaux et institutionnels,
- favoriser une dynamique de réseau et mutualiser les informations.

Date de publication au JO : 12 décembre 2009

N° SIRET : 51966845300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : mise en oeuvre de la pédagogie des ateliers socio-linguistiques pré-emploi auprès d'adultes migrants en difficulté sociale et ayant d'importants besoins linguistiques

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

RADyA est un réseau de 70 adhérents (associations, quelques collectivités locales et individuels – chiffre 2012) intéressés par la pédagogie des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour la formation à la langue des migrant-es. Son aire de diffusion est bien plus importante : d'après l'ACSE en 2010, de l'ordre de 600 ASL étaient proposés par des associations franciliennes aux adultes migrants en difficulté avec la langue française ; la consultation de son site internet (en 2012 : 48.000 visites du site, 309.400 pages vues), comme la participation à ses différentes propositions de formation ou d'animation ont augmenté depuis.

La démarche pédagogique active des ASL vise le développement des compétences communicatives pour favoriser l'insertion sociale, voire professionnelle du public concerné, et lui permettre d'exercer ses différents rôles sociaux (ex : parent d'élève, locataire, allocataire de la CAF, usager des transports en commun, consommateur, citoyen...)

Les principales activités du Réseau sont :

- la formation d'intervenants en ASL (635 personnes, majoritairement franciliennes, ont suivi un accompagnement en 2012, soit en inter associatif, soit à la demande d'une structure). Le RADyA a conçu 9 modules pédagogiques permettant de mettre en pratique la pédagogie des ASL. Ces modules évoluent en fonction des demandes et des besoins exprimés par les structures qui le sollicitent.

- la conception et co-construction d'outils pédagogiques

- la mutualisation des pratiques :

rencontres d'échanges de pratiques : 6 tables rondes en 2012, dont ont bénéficié 92 intervenants franciliens

site internet informatif www.aslweb.fr et liens avec d'autres ressources

diffusion de 7 newsletters en 2012.

Parmi les outils préparés, Radya a conçu et mis à disposition un « guide pédagogique pour l'animation d'ASL pré-emploi : séquences, supports d'évaluation et documents authentiques à l'usage des coordinateurs et animateurs d'ateliers sociolinguistiques » d'une centaine de pages, avec l'aide financière de la Région.

Les ASL pré-emploi sont proposés par des structures de proximité à des immigrés souhaitant s'insérer professionnellement à court ou moyen terme, ou améliorer leur situation professionnelle, mais ayant des besoins linguistiques et une méconnaissance de l'environnement socio-professionnel en France qui freinent leur accès à l'emploi.

Cette pédagogie est appréciée par nombre d'intervenants auprès des migrants, mais Radya constate qu'elle atteint peu ceux qui travaillent auprès des migrants en grande difficulté linguistique. Ce projet a pour but d'améliorer cette situation.

Description :

Le projet alternera des appuis collectifs favorisant les partages d'expériences et des appuis individuels favorisant la mise en oeuvre de l'action selon la réalité locale et des partenaires existants pour chaque structure engagée dans le projet. Les intervenants seront formés à la méthodologie de projet et aux techniques d'animation spécifiques à la formation linguistique d'adultes ayant d'importants besoins à l'oral ou à l'écrit en français. Des activités relatives à l'usage de l'outil numérique sont prévues, adaptées à ce public.

Après une phase de communication et présentation du projet aux structures d'Ile-de-France mettant en place des ASL, 5 structures souhaitant participer à l'accompagnement seront identifiées. Une rencontre inter-associative sera organisée pour partager les questions et attentes de chaque structure engagée

dans le projet. Puis trois journées de formation réunissant l'ensemble des intervenants (formateurs bénévoles ou salariés et coordinateurs) seront réalisées : montage et mise en œuvre de projet d'ASL pre-emploi, puis activités pédagogiques à l'oral et à l'écrit pour des publics en importante difficulté linguistique, et en intégrant l'usage de l'outil numérique.

Un suivi individualisé de deux demi-journée sera organisé dans chaque structure selon des modalités différentes en fonction des besoins des équipes pédagogiques (observation de séances ; réunion d'équipe ; rencontres partenariales...).

Des outils pédagogiques seront formalisés à partir des expérimentations réalisées dans les structures : la co-élaboration s'appuiera sur les échanges de pratiques entre les intervenants en ASL, et la formalisation sera réalisée par les conseillères techniques et pédagogiques du RADyA. Les activités ludiques seront privilégiées comme outils pédagogiques.

Puis les intervenants ayant participé à l'accompagnement interviendront auprès d'un groupe élargi de formateurs au cours d'une ou de tables rondes de présentation des expériences. Enfin, les outils produits seront mutualisés sur le site de l'association, qui demeurera en lien avec au moins les principaux sites bien consultés par les intervenants de la formation puis de l'emploi auprès des migrants en difficulté linguistique (à ce jour en Ile-de-France : Cœurs à Lire, Réseau Alpha, prochainement le Carif-Défi Métiers).

Moyens mis en œuvre :

- rémunérations et charges de salariés (particulièrement : coordinatrice des projets et formatrice), intervenants (informatique, formation)
- location et frais afférents, transports et frais de mission, divers
- fournitures pédagogiques et documentation

Intérêt régional :

L'enquête INSEE 2011 a fait état de 700.000 francilien-nes en difficulté avec la langue, qui n'ont pas été scolarisés en France (et de 300.000 illettrés). On peut évaluer à 40 à 80.000 le nombre de ces personnes qui apprennent quelques heures par semaine grâce à des structures de proximité, essentiellement des associations ; l'utilisation de la pédagogie des ASL progresse. Les autres possibilités de formation plus intensives, sont à ce jour, de fait, peu nombreuses au regard des besoins.

Outre les apprenants des ateliers des structures participantes, les structures de tout type qui le souhaitent pourront bénéficier des outils pédagogiques mis à disposition en fin de projet.

Public(s) cible(s) :

Immigré-es en difficulté sociale et avec la langue, souhaitant améliorer leur situation au regard de l'emploi.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SALAIRES ET CHARGES	7 300,00	76,04%
Frais généraux	2 000,00	20,83%
fournitures pédagogiques, documentation	300,00	3,13%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	4 400,00	45,83%
structures accompagnées	5 200,00	54,17%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	4 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	12 375,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	12 500,00 €
	Montant total	24 875,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13019666
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES (ATELIERS) PERMETTANT AUX USAGERS DE LA BAGAGERIE DE DEVELOPPER LEURS TALENTS, DE REPENDRE CONFIANCE EN EUX ET AINSI DE SE REMETTRE EN MOUVEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	18 000,00 €	50,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BAGAGERIE D'ANTIGEL
 Adresse administrative : 14 PL ETIENNE PERNET
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Objet : L'association a pour but de créer et de gérer une bagagerie dédiée aux gens de la rue : elle leur permet de disposer d'un espace privé par le dépôt de leurs effets personnels et de bénéficier d'une assistance. Elle développe toutes les actions contribuant l'amélioration de leurs conditions de vie, par tous les moyens et avec tous les partenaires susceptibles de favoriser la réinsertion sociale des personnes sans domicile fixe.

Date de publication au JO : 18 juillet 2009

N° SIRET : 52221643100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : développement d'activités (ateliers) permettant aux usagers de la Bagagerie de développer leurs talents, de reprendre confiance en eux et ainsi de se remettre en mouvement

Date prévisionnelle de début de projet : 31 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Bagagerie d'Antigel accueille tous les jours de l'année des personnes à la rue pour leur permettre de déposer ou reprendre des affaires personnelles, mais aussi de pouvoir se reposer, recréer du lien social et reprendre confiance en eux.

Description :

La bagagerie accueille 48 usagers et est ouverte de 7 à 9h et de 20h à 22h, dans un local situé rue Lecourbe dans 15ème arrondissement.

Les usagers bénéficient d'un casier personnel, d'un espace pour prendre une boisson chaude et un accès informatique.

Son fonctionnement est assuré par 80 bénévoles, qui se relaient pour aussi assurer un certain nombre d'activités en complément de l'accueil: Cinéma hebdomadaire, concert, activités festives...qui permet aux usagers de partager des moments de vie chaleureux.

Moyens mis en œuvre :

La structure souhaite développer de nouvelles activités, sous formes "d'ateliers". Un animateur social va être embauché en "emploi-tremplin"(procédure de recrutement en cours) pour valider les projets d'ateliers avec les usagers, qui débuteront en janvier 2014.

Ateliers envisagés:

- Sorties culturelles
- Ateliers artistiques
- Ateliers gourmands
- Ateliers informatiques
- Ateliers de lecture/écriture
- Sorties(Marches, séjours...)

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux usagers de la bagagerie de développer leur talents, de reprendre confiance en eux et ainsi de se remettre en mouvement.

Public(s) cible(s) :

Personnes sans abris

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 000,00	16,67%
Déplacements/transports	5 000,00	27,78%
Sorties culturelles	4 000,00	22,22%
FORMATION	500,00	2,78%
Frais communs	5 500,00	30,56%
Total	18 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	9 000,00	50,00%
RESSOURCES PROPRES	5 500,00	30,56%
Dons privés	3 500,00	19,44%
Total	18 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13019671
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : ACCOMPAGNER DES FAMILLES SANS DOMICILE SITUEES DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE DANS LE CADRE D'UNE RESIDENCE SOCIALE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	15 904,00 €	22,01 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KARIBU
 Adresse administrative : 19 RUE DU LT BATANY
92190 MEUDON
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur Olivier CHAZY, Président

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : accompagner des familles sans domicile situées dans le département des Hauts de Seine dans le cadre d'une résidence sociale

Date prévisionnelle de début de projet : 31 décembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet :
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association Karibu est une résidence sociale agréée. A ce titre, elle héberge des familles sans domicile adressées par les services sociaux(mairie de Bagneux et SIAO 115 des Hauts de Seine en particulier).

La capacité d'accueil de la structure est de 5 familles(qui viennent le plus souvent de l'hôtel social) et qui sont hébergées jusqu'à celles accèdent à un logement ordinaire.

Des activités de loisirs, culturelles et de soutien scolaire des enfants sont par ailleurs organisées.

L'association apporte par ailleurs son appui sa filiale, Karibu Kinshasa, qui s'occupe d'enfants des rues en République Démocratique du Congo. Elle participe aussi à des réseaux de migrants ou elle apporte son

expertise et ses ressources relationnelles.

Description :

Le projet repose sur l'accompagnement social et culturel des famille.

Celui-ci peut revêtir plusieurs aspects, tel que l'accompagnement pour les démarches administratives et une aide juridique mais aussi matériel, l'association Karibu assurant le clos, le couvert et la maintenance du pavillon ou les familles sont domiciliées.

L'association développe aussi de manière importante la dimension d'accompagnement et d'inclusion sociale des familles hébergées. Il s'agit alors de favoriser leur intégration et leur participation à la vie du quartier, leur insertion et l'éducation de leurs enfants.

Un travail personnel, introspectif, permettant à chacun de réfléchir à son parcours est aussi réalisé avec l'équipe de Karibu.

Le projet est donc centré sur l'accompagnement des famillers, leur accueil et soutien, comportant des activités de loisirs, culturelles et de soutien scolaire des enfants. Une centaine de personnes est concernée.

Moyens mis en œuvre :

De manière très concrète, le projet repose sur une série d'initiatives:

- Accompagnement des familles par un salarié assumant des tâches administratives de suivi social, comptables et de maintenance
- Organisation de fêtes, sorties, anniversaire
- Organisation d'un groupe d'échange entre femmes avec une psychologue
- Ecriture de monographies avec la réalisatrice de cinéma Dominique Brard
- Découvertes culturelles avec Odile Taconet, chercheuse au CNRS
- Atelier créatifs pour les enfants
- Participation à un projet collectif d'animation de quartier dans le cadre d'un forum social local(troc de petits services, covoiturages etc...)

Un salarié et 10 bénévoles doivent assumer l'accompagnement des familles la réalisation du projet.

Intérêt régional :

Le projet s'adresse à des familles venant de toute l'Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Familles en grande précarité

Localisation géographique :

- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PERSONNEL	9 654,00	60,70%	Région Ile De France	3 500,00	22,01%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 750,00	17,29%	Participations	5 404,00	33,98%
Dépenses propres à l'activité	3 500,00	22,01%	Abbé Pierre	3 500,00	22,01%
Total	15 904,00	100,00%	DONS	3 500,00	22,01%
			Total	15 904,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021599
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
Montant Total de la subvention			114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Brigitte BERLAN, Présidente

Objet : Le conseil régional Ile-de-France du Secours Populaire Français, association de solidarité populaire, loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public, se propose comme but :

- de soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, des conflits armés... ainsi que leur familles,
- de veiller au respect de la justice, des libertés individuelles et des droits de l'homme,
- de coordonner les activités des différentes fédérations de la région Ile-de-France.

Date de publication au JO : 19 mars 1980

N° SIRET : 47997194700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : aide alimentaire et matérielle d'urgence en faveur des personnes et familles franciliennes en grandes difficultés

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €
2010	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	184 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	40 250,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	218 418,00 €
2012	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	210 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	154 540,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	120 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	213 300,00 €
	Montant total	1 420 798,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021601
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
	Montant Total de la subvention		114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE
 Adresse administrative : 98 RUE DIDOT
75014 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jérôme ANTONINI, Directeur Régional Ile-de-France

Objet : Participer, par une activité connue, à tous les efforts de protection et d'action sociale, de prévention, d'éducation et de protection sanitaire. Fondée en 1864, la Croix-Rouge Française agit conformément aux sept principes fondamentaux du Mouvement : l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité.

Date de publication au JO : 27 avril 1945

N° SIRET : 77567227221138

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux

tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%	CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%	Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2010	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	79 916,10 €
2010	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	81 595,20 €
2010	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	20 000,00 €
2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €
2010	Soutien aux établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées	146 250,30 €
2010	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 140 939,00 €
2010	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	288 709,00 €
2011	Aide à la reconstruction	148 000,00 €
2011	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	16 540,00 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 927 912,00 €
2011	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	288 709,00 €
2011	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	10 000,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	10 727,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	70 000,00 €
2011	Centres de santé et maisons de santé de proximité	342 143,50 €
2011	Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	30 000,00 €
2012	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	100 000,00 €
2012	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	135 290,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 978 824,00 €
2012	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2012	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	280 109,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	338 462,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 918 693,00 €
2013	Tiers Association loi 1901 et assimilées (fondations, ONG...)	2 281 253,00 €
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	297 800,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	10 000,00 €

2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	313 500,00 €
	Montant total	17 514 662,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021604
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
Montant Total de la subvention			114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANDES ASSOCIATION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES

Adresse administrative : 12 RUE EULER
75008 PARIS 08

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEROME BONALDI, Président

Objet : - fédérer les épiceries en leur apportant une représentation nationale et un appui dans différents domaines,
 - servir d'interface entre les épiceries, les industriels, les pouvoirs publics, les réseaux nationaux, les fondations,
 - intervenir en prestations de services auprès des épiceries, des collectivités territoriales ou de tout porteur de projet pour soutenir la création, le développement d'initiatives dans les domaines de l'insertion et de la solidarité,
 - de publier tous documents afférents à ce type de projet, organiser des réunions, colloques, études, relations presse et de façon générale tout événement lié à l'activité,
 - mettre en place, gérer et exploiter toute activité permettant de fournir aux épiceries, tous produits ou services nécessaires à leur activité,
 - mettre en place tous les outils utiles à la création et au développement des épiceries.

Date de publication au JO : 1 janvier 2001

N° SIRET : 43771180700044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées,

personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
	Montant total	348 580,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021605
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
	Montant Total de la subvention		114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
 Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75007 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François SOULAGE, Président

Objet : L'association a pour objet le rayonnement de la charité chrétienne. Cela implique d'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.

Date de publication au JO : 29 octobre 1946

N° SIRET : 77566669600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux

tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%	CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%	Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €

2010	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	1 601,60 €
2010	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	30 350,00 €
2010	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	30 000,00 €
2010	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	100 000,00 €
2010	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	85 995,06 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	35 390,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	31 360,00 €
2012	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Solidarité internationale - Investissement	20 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	47 028,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	6 950,00 €
	Montant total	797 254,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021606
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
Montant Total de la subvention			114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAPIF BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ET ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 15 AVENUE JEANNE D'ARC
94117 ARCUEIL CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PIERRE RUBAN, Président

Objet : Se référant aux valeurs de la Charte des Banques alimentaires et du projet associatif du réseau des Banques alimentaires, elle a pour objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Date de publication au JO : 1 janvier 2001

N° SIRET : 34473197100026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%	CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%	Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	170 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	50 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
	Montant total	448 580,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021607
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
	Montant Total de la subvention		114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE PARIS

Adresse administrative : 4 CIT D'HAUTEVILLE
75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association

Représentant :

Objet : Aider et apporter, sur le territoire de Paris une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Date de publication au JO : 1 janvier 2001

N° SIRET : 42334329200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont

sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%	CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%	Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	12 420,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	9 450,00 €
	Montant total	370 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021608
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	114 290,00 €	100,00 %	114 290,00 €
	Montant Total de la subvention		114 290,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION DE L ARMEE DU SALUT
 Adresse administrative : 60 RUE DES FRERES FLAVIEN
75020 PARIS
 Statut Juridique : Fondation
 Représentant : Monsieur ALAIN DUCHENE, Président

Objet : - L'expression et le prolongement temporels des valeurs spirituelles fondant l'action de la congrégation de l'Armée du salut en France,
 - La prévention des risques systémiques d'isolement et de pauvreté,
 - La lutte contre toutes formes de précarité matérielle et morale et les situations d'exclusion sociale qui en résultent,
 - L'instauration ou la restauration des conditions permettant à toutes les personnes qui l'ont perdue de retrouver leur dignité humaine

Date de publication au JO : 1 janvier 2001

N° SIRET : 43196860100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	114 290,00	100,00%
Total	114 290,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	57 145,00 €
2014	57 145,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2010	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	120 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	ARSIE- Etude de faisabilité	4 500,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	854 562,10 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	240 000,00 €
	Montant total	1 447 642,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021609
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	20 000,00 €	100,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CHORBA
 Adresse administrative : 87 BOULEVARD PONIATOWSKI
 75012 PARIS 12
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Objet : Les actions de l'association sont :

- la préparation et la distribution de repas chauds et de colis alimentaires,
- l'accueil permettant d'orienter et de soutenir les personnes en difficulté,
- le développement des activités de partenariat avec d'autres associations, institutions ou organismes œuvrant éthiquement pour les mêmes causes,
- l'animation de réseaux associatifs portant la parole des personnes en situation d'exclusion,
- le développement de toute activité sociale susceptible de représenter un apport pour son action,
- l'organisation ou la participation à des manifestations culturelles ou sportives,
- la réinsertion notamment par l'emploi,
- toute forme d'action et tout moyen en conformité avec son objet.

Date de publication au JO : 15 août 1998

N° SIRET : 43041135500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES

ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €

2014	10 000,00 €
------	-------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021610
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	20 000,00 €	100,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNE CHORBA POUR TOUS
 Adresse administrative : 108 RUE CURIAL
 75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur SAMIR GUENTAS, Président

Objet : Œuvrer pour la promotion humanitaire, durant toute l'année, afin de contribuer aux idées universelles de partage et de solidarité envers les couches les plus défavorisées.
 L'association s'attribue le droit d'organiser des actions humanitaires lors de catastrophe naturelles.
 L'association participe également à des actions permanentes de médiation sociales suivies par une médiatrice de santé publique et sociale (orientation, suivi administratif, prévention médicale...).

L'association n'est pas de type culturel. Elle n'implique de la part des associés aucune adhésion quelconque à des mouvements religieux et s'adresse à toute personne quelle que soit son origine ou sa croyance.

Date de publication au JO : 19 juillet 2011

N° SIRET : 44301381800028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES FRANCILIENNES EN GRANDES DIFFICULTES

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire ont sensibilisé la Région aux problématiques d'approvisionnement en produits alimentaires : gestion à flux tendu des stocks des sociétés agroalimentaires, remise en cause régulière des aides européennes (PEAD), apparition de soldeurs. Ces phénomènes, doublés des crises alimentaire et économique et de l'augmentation du prix des matières premières, accentuent les difficultés éprouvées par les associations dans leur aide aux plus démunis.

Dans ce contexte, il est important de renforcer l'intervention régionale dans le domaine de la lutte contre les exclusions en Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Public en grandes difficultés

Détail du calcul de la subvention :

Dépenses subventionnables : achat denrées alimentaires, achat de matériels (kits d'hygiène, couvertures/sacs de couchage, réchauds, etc.), frais liés à la logistique relative à l'activité d'aide alimentaire (stockage, transport, conditionnement, etc.) et l'aide alimentaire indirecte via des cartes ou des chèques avec une valeur d'achat nominale réservés à l'acquisition de denrées alimentaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aide alimentaire, matérielle et logistique inhérente	20 000,00	100,00%	CRIF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%	Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	20 000,00 €
2012	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	76 607,51 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
	Montant total	136 607,51 €